

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 7 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le sept juillet à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en salle polyvalente de Vaudois en Brie en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, DELAVAUZ Jean-Claude, DUBUIS Simone, FOREST Gilles, GIROUD Christian, HEYLLIARD, Jean François, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHAUD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAUT Isabelle, PLATEL Véronique, SAADIA Charles, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés :
BEAUGRAND Bernard - Pouvoir à M Patrick PERCIK
BOSELMEYER Barbara - Pouvoir à M Etienne BEAUGRAND
DENEST Bernard - Pouvoir à M Jean Claude DELAVAUZ
STOURME Patrick - Pouvoir à M Albert BERTHELOT

Absents :
PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie
THOUVIGNON François

Secrétaire de séance : Mme Pascale LEVAILLANT

Date de convocation : 26 juin 2010

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votant : 25

Assistait également à la réunion : Annie COUDIERE Secrétaire.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président poursuit en proposant une modification dans l'ordre du jour, portant sur la suppression du point suivant : **Avenant Maitrise d'œuvre marché MARPA MDS**

Et l'ajout du point suivant : **Election d'un membre au Comité d'Animation Intercommunal**

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité

Le procès verbal de la séance du 6 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

➤ OBJET : Désignation des délégués de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres au Syndicat intercommunal pour le transport de voyageurs à la gare SNCF de Marles-en-Brie

- Candidats délégués titulaires : M. Patrick PERCIK et Mme Pascale LEVAILLANT

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Mme Simone DUBUIS est désignée scrutatrice.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins	25
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Candidats Titulaires	Nombre de Voix
M Patrick PERCIK	21
Mme Pascale LEVAILLANT	3

M. Patrick PERCIK, ayant obtenu la majorité est élu délégué titulaire.

- **Candidat délégué suppléant : M Etienne BEAUGRAND**

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée :

Le résultat des votes est le suivant :

Candidat suppléant	Nombre de voix
Etienne BEAUGRAND	23

2 Abstentions : M. VERSAULT Mme LEVAILLANT

M. Etienne BEAUGRAND est élu délégué suppléant

➤ OBJET : Autorisation de retrait des communes de TOUQUIN et PÉZARCHES du Syndicat intercommunal pour le transport de voyageurs à la gare SNCF de Marles-en-Brie

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorisent le président à approuver le retrait des communes de TOUQUIN et PÉZARCHES du Syndicat intercommunal pour le transport de voyageurs à la gare SNCF de Marles-en-Brie

➤ OBJET : Election des délégués au SIETOM

A l'unanimité des membres présents il est décidé de voter à main levée

Le résultat du vote est le suivant :

Candidat titulaire	Nombre de voix
Didier NICOLE	24

1 Abstention : M JENNEPIN

M. Didier NICOLE est élu délégué titulaire

Candidat suppléant	Nombre de voix
Sandrine RENE	24

1 Abstention : M JENNEPIN

Mme Sandrine RENE est élue déléguée suppléante

M. VERSAULT,

Informe que suite au problème de ramassages des bacs d'ordures ménagères, rencontré par M JARDIN au Parc des Félines, il a pris contact avec le SMICTOM de Coulommiers et un accord a été passé afin que M JARDIN, au vue du nombre important de déchets, négocie le ramassage des déchets, à compter du 1^{er} septembre avec une entreprise privée.

➤ OBJET : Convention SIG

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président à signer la convention ci-jointe pour la numérisation avec le Conseil général de Seine et Marne et la Direction des Services Fiscaux.

Mme PERIGAULT,

Précise que l'analyse des offres du marché SIG est en cours, les offres varient entre 40 000.00 € et 50 000.00€. Dans un premier temps on procède à la numérisation, ensuite le matériel informatique sera fourni aux communes ainsi qu'une formation pour l'utilisation, complétée par différentes informations. Un choix reste à faire quant à la mise à jour, 2 solutions sont proposées : soit par internet ou soit annuellement sur chaque site. Dans la mesure où toutes les communes n'ont pas encore accès au haut débit, le choix de la mise à jour sur site sera probablement retenu.

M. SAADIA,

Demande s'il est possible au vue du calendrier prévisionnel de dématérialisation du plan cadastral que la commune de Courpalay transmette les fichiers plus rapidement que prévu car la commune est en révision du P.L.U.

M. PERCIK,

Propose que la commune de Rozay en Brie permute avec la commune de Courpalay dans le calendrier prévisionnel.

➤ **OBJET : Construction MARPA-MDS avenant Marché travaux**

M. Le Président,

Rappelle le marché de travaux passé en 2009 avec l'entreprise VITTE pour la construction de la MARPA et de la Maison des Services, pour un montant de 3 795 139 € HT.

Rappelle que ce marché de travaux a été passé dans le cadre d'un Marché en Procédure Adaptée (MAPA)

Informe qu'un avenant de 101 720.42 € représentant 2.68 % du marché de travaux (3 795 139 € HT) a été pris, soit toutes dépenses confondues un montant de 4 868 878.39 € HT, pour des travaux supplémentaires :

Parking complémentaire derrière la maison des services, demandes complémentaires du bureau de contrôle, extension des ailes Est et Ouest de la MARPA, en accord avec l'association de gestion, 2 salons supplémentaires seront construits, une modification de l'assainissement, les eaux pluviales seront ré infiltrées par des puits et un bassin.

Rappelle qu'une visite du chantier de la MARPA et la Maison des Services est prévue le samedi 10 juillet à 11h00.

➤ **Avenant Maitrise d'œuvre marché MARPA MDS**

Ce point est supprimé, un complément d'informations est nécessaire sur ce point

➤ **Taux de promotion grade Ingénieur principal**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent de fixer le taux suivant :

Ingénieur Principal : 100 %

➤ **Taux de promotion grade animateur chef**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A : 24 voix POUR et 1 Abstention : Mme Pascale LEVAILLANT

Acceptent de fixer le taux suivant :

Animateur chef : 100 %

➤ **Election d'un membre au Comité d'Animation**

A l'unanimité des membres présents il est décidé de voter à main levée

Le résultat du vote est le suivant :

Candidat	Nombre de voix
Céline MICHARD	21

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, adoptent le résultat de vote et la désignation du membre du comité d'animation qui en résulte :

- Mme Céline MICHARD

Questions diverses

Dans le cadre des délégations de signatures

M. Le Président,

Informe des décisions qu'il a été amené à prendre :

Marchés de travaux :

⇒ **Marché SIG** : 10 offres ont été réceptionnées le 18 mai 2010, l'analyse est en cours.

⇒ **Marché Schéma Communautaire Tourisme :**

9 candidatures ont été réceptionnées le 16 avril 2010

Après une première analyse, 3 candidats ont été auditionnés en présence des représentants du Comité Départemental du Tourisme, Mme Emmanuelle HARRY (représentant le pôle), M. Laurent DEVILLERS (Directeur Départemental).

Le Cabinet ETEIS Conseils a été retenu, pour un montant de 28 000.00 € HT

M. le Président

Informe que M.Duchesne du Cabinet ETHEIS prendra RDV courant de l'été avec chaque maire et un 1^{er} comité de pilotage est prévu mi octobre pour la validation du diagnostic de la 1^{ère} phase de l'étude avec le Conseil Régional, le Conseil Général, le Comité Régional du Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme et le bureau d'études.

⇒ **Marché Fourniture panneaux :**

La Société LACROIX a été retenu pour la fourniture et l'installation des panneaux sur les communes de Vaudoy et Pécy pour un marché de 1 305.79 € HT

⇒ **Marché de conception d'un éco jardin pédagogique :**

Le Cabinet AR Architectes a été retenu pour un marché de 11 687.00 € HT

⇒ **Marché Maison Médicale** : l'analyse des 3 offre est en cours.

Compétence Piscine

M. Le Président

Interroge les communes sur la prise de compétence piscine.

8 communes ont délibéré favorablement sauf la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux qui émet un avis défavorable.

C'est désormais M. le Préfet de Seine et Marne qui doit prendre un arrêté pour valider la prise effective de compétence.

Poubelles de l'Etang de Nesles

M. SAADIA,

Evoque l'aspect non esthétique des poubelles de l'Etang de Nesles.

M. Le Président,

Rappelle que c'est le Président de pêche de Seine et Marne qui est gestionnaire des poubelles et de leur entretien.

Informe d'une demande de RDV avec M. SARTEAU, le Président de la fédération de pêche afin que toutes les poubelles soient retirées et que les utilisateurs du site repartent avec leurs déchets.

Contrat CLAIR

M. Le Président

Informe que 2011 est la dernière année pour le contrat CLAIR

Informe de la reconduction financière de toutes les actions déjà engagées. Un bilan doit être fait par toutes les Communautés de Communes.

Assainissement Non Collectif

Mme LAFORGE,

Informe que la commune de Voinsles a délibéré pour un Assainissement Non Collectif. Le SPANC devra contrôler environ 250 installations supplémentaires.

M. Le Président,

Remercie M GIROUD ainsi que son conseil municipal présent dans le public, d'accueillir le conseil communautaire en salle polyvalente de Vaudoy en Brie

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h 55